

# Capital Export

Compte-rendu

*Politique d'engagement actionnarial 2023*



**CAPITAL EXPORT** est une **société de gestion indépendante** ayant pour mission d'accélérer la croissance des entreprises par une politique active d'accompagnement stratégique et de croissance externe, prioritairement à l'international.

La société investit exclusivement, via les FPCI que celle-ci gère, dans des **sociétés non cotées** sur un marché réglementé, dans le cadre d'opérations minoritaires ou majoritaires (MBO, MBI, BIMBO, OBO).

Ce compte-rendu a été rédigé en application des dispositions prévues par les articles L.533-22 et R.533-16 du Code monétaire et financier. Il vise à préciser les modalités de mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, notamment les modalités d'exercice des droits de vote sur l'exercice 2023 conformément aux engagements définis par CAPITAL EXPORT dans sa politique d'engagement actionnarial.



*Description générale de  
l'exercice des droits de vote  
&  
Bilan des votes exercés*



# Description générale de l'exercice des droits de vote



## Périmètre de vote

Les Directeurs d'investissement de CAPITAL EXPORT **volent de manière systématique** aux résolutions proposées en Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des sociétés en portefeuille.



## Analyse des résolutions

CAPITAL EXPORT exerce les droits de vote attachés aux actions émetteurs sans seuil de détention et selon les **critères définis dans sa Politique d'Engagement actionnariale**, disponible sur son site internet [www.capital-export.fr](http://www.capital-export.fr)

## L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

### Organisation de l'exercice des droits de vote

Les personnes habilitées à voter sont les Directeurs d'investissement de la Société de Gestion en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises dans lesquelles les fonds gérés sont investis.

### Mode d'exercice des droits de vote

Les Directeurs d'investissement de CAPITAL EXPORT ont vocation à participer à toutes les Assemblées Générales des sociétés. De manière exceptionnelle, les votes peuvent être exercés par correspondance ou procuration.

- ✓ CAPITAL EXPORT participe systématiquement aux votes des résolutions soumises aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des sociétés en portefeuille, sans considération de seuil minimal de détention.
- ✓ CAPITAL EXPORT demande communication à l'avance des principaux documents qui seront soumis à l'Assemblée Générale.
- ✓ CAPITAL EXPORT exerce les droits de vote détenus dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts qu'elle représente.



Le présent bilan couvre les votes exercés par CAPITAL EXPORT sur l'année 2023 conformément à son périmètre de vote.

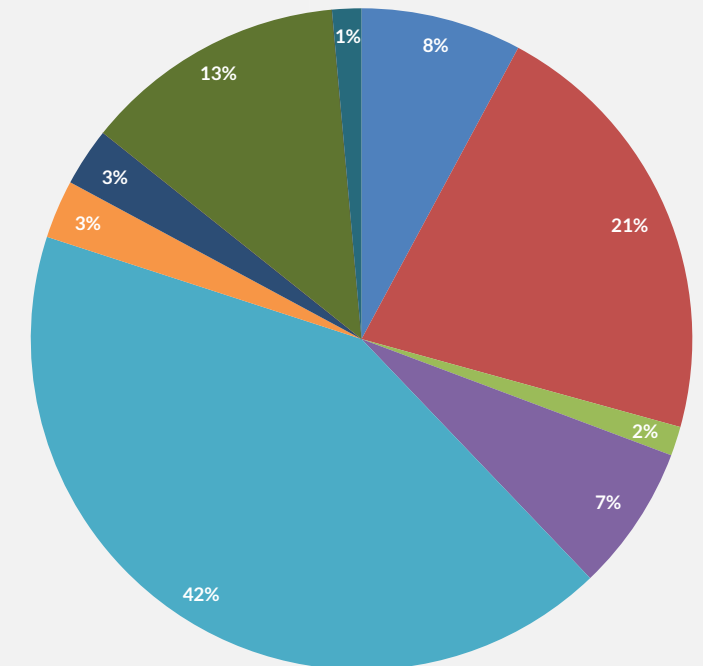
Nb d'AG	Nb de résolutions	Nb de résolutions votées	% de vote	% de vote en accord avec la politique	% de vote en désaccord avec la politique
24	140	140	100%	100%	0%

Type de résolution	Oui	Non	Abstention
Modifications statutaires	11	0	0
Approbation des comptes / affectation du résultat	30	0	0
Election des mandataires sociaux	2	0	0
Approbation des conventions réglementées	10	0	0
Opérations en capital, opérations stratégiques, gestion des fonds propres, fusion	59	0	0
Rémunération des dirigeants	4	0	0
Commissaires aux comptes (nomination, renouvellement, rapports)	4	0	0
Propositions externes	0	0	0
Pouvoirs pour formalités	18	0	0
Rapport de gestion	0	0	0
Démission mandataire ou membre CS	2	0	0

Données clés



Capital Export a exercé son droit de vote pour les sociétés des portefeuilles sous gestion lors de leurs assemblées générales et de décisions prises sous seing privé dans le cadre d'opérations ayant un impact sur le capital.



- Modifications statutaires
- Approbation des comptes / affectation du résultat
- Election des mandataires sociaux
- Approbation des conventions réglementées
- "Opérations"
- Rémunération des dirigeants
- Commissaires aux comptes (nomination, renouvellement, rapports)
- Propositions externes
- Pouvoirs pour formalités
- Rapport de gestion
- Démission mandataire ou membre CS

## Dérogation à la politique de vote

Au cours de l'année 2023, CAPITAL EXPORT a voté en suivant sa politique de vote.  
Aucun vote n'a été exercé en dérogation de ses principes.



*Situations de conflits d'intérêts  
&  
Relations avec les parties prenantes*



CAPITAL EXPORT a pris toutes les mesures appropriées lui permettant de détecter les éventuelles situations de conflits d'intérêts dans le cadre des services d'investissement délivrés à sa clientèle ou dans la gestion de FPCI (soit entre CAPITAL EXPORT, ses collaborateurs, toute personne directement ou indirectement liée à CAPITAL EXPORT par une relation de contrôle, et ses clients ; soit entre des clients de CAPITAL EXPORT).

CAPITAL EXPORT Conformément aux dispositions du **Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers** (RGAMF), CAPITAL EXPORT a établi une **cartographie des risques** qui précise les situations susceptibles de créer des conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs de ses clients :

- CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens d'un client
- CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel a un intérêt au résultat d'un service fourni contraire aux propres intérêts du client
- CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel privilégie, pour des raisons financières ou autres, les intérêts d'un autre client par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni
- CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel exerce la même activité professionnelle que le client
- CAPITAL EXPORT ou un membre de son personnel reçoit un avantage financier ou autre, pour un service rendu au client, autre que la commission ou les frais prévus normalement pour ce service.

En cas de situation de conflits d'intérêts, la société de gestion apprécierait l'utilité de voter après avoir consulté le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne

## Conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2023,

**CAPITAL EXPORT n'a pas détecté de conflits d'intérêts potentiels dans le cadre de l'exercice des droits de vote.**



## Relations avec les parties prenantes

Depuis sa création, Capital Export considère que toute activité financière doit s'inscrire dans un cadre rigoureux pour **contribuer à un développement harmonieux de l'Homme dans son environnement**. La prise en compte des enjeux extra-financiers est au cœur de sa stratégie d'investissement.



### Dialogue avec les participations détenues

Capital Export accompagne les sociétés des portefeuilles sous gestion dans le cadre d'un **dialogue permanent**.

Au-delà des réunions des organes sociaux et/ou des Assemblées générales, des réunions informelles, Capital Export est un **actionnaire à forte valeur ajoutée** dans une démarche de **développement à l'international et de build-up**.

Capital Export a mis en place une démarche **ESG pendant toute la phase de détention**, assise notamment sur une enquête ESG annuelle auprès de toutes les participations.



### Coopération avec les autres actionnaires

Capital Export a un **dialogue constant** avec ses co-investisseurs, dans le meilleur intérêt de ses sociétés des portefeuilles gérés.

Cette coopération s'effectue grâce à tous les canaux de communication possibles mais prend également forme dans les décisions prises au sein des instances en place dans les Participations.

### *Communication avec les parties prenantes pertinentes*

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa **politique d'accompagnement des participations dans leur démarche ESG**, Capital Export a développé différentes actions : un accompagnement de **SIRSA**, des **partenariats** avec **MIX-R** et **LADAPT**.



Regrouper et stimuler les initiatives RSE au sein des entreprises régionales



Accompagner l'autonomie et l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap